
1ère Session, 5e Parlement, 18 Victoria, 1855.

BILL.

Acte pour établir de meilleures dispositions pour l'administration des biens des mineurs, personnes absentes ou interdites ou autres qui sont incapables d'administrer leurs propres biens dans le Bas-Canada.

Reçu et lu, la première fois, lundi, 5 mars 1855.

Seconde lecture, mardi, 14 mars, 1855.

M. BUREAU.

QUEBEC:
IMPRIME PAR LOVELL ET LAMOUREUX,
RUE LA MONTAGNE.